



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2016-09-D-1-fr-1

Orig. : FR

**Les Ecoles européennes agréées/en cours
d'accréditation
Année scolaire 2016-2017
Fiches signalétiques**

(mise à jour d'octobre 2016)

INDEX

Ecoles agréées

SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA	PARMA
CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN	DUNSHAUGHLIN
ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE	MANOSQUE
ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG	STRASBOURG
SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION	HERAKLION
EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI	HELSINKI
EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM	DEN HAAG
EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL)	BAD VILBEL
ECOLE EUROPEENNE DE TALLINN	TALLINN
ECOLE EUROPEENNE DE COPENHAGUE	COPENHAGUE
EUROPA SCHOOL UK	ESUK

Ecoles en cours d'accréditation

SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI	BRINDISI
ECOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE.....	DIFFERDANGE
ECOLE DE BRUXELLES-CAPITALE	BXL-CAPITALE

SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EFSA (European Food and Safety Authority – Agence européenne pour la sécurité alimentaire)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	655 Ecole maternelle : 61 Ecole primaire : 266 Ecole secondaire : 328
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	IT – EN – FR IT : 304 EN : 216 FR : 135
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	90 Ecole maternelle : 7 Ecole primaire : 29 Ecole secondaire : 54
NOMBRE D'ELEVES SWALS	91
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : Espagnol, allemand, portugais, néerlandais, Grec moderne
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2004.
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 26 juillet 2007 Dernier renouvellement : 01/09/2015 Période couverte : 1/09/2015 au 31/08/2018
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 14 janvier 2009 Dernier renouvellement : 01/09/2015 Période couverte : 1/09/2015 au 31/08/2018
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Les deux Conventions devront être renouvelées en 2018 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	23-27/03/2015

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes sous la responsabilité du Ministère de l'Education, des Universités et de la Recherche tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.

La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la Scuola per l'Europa di Parma une personnalité juridique distincte à partir du 1er septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.

CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	FVO (EU Food and Veterinary Office – Office alimentaire et vétérinaire de l’Union européenne)
NOMBRE TOTAL D’ELEVES	42 Ecole maternelle : 5 Ecole primaire : 13 Ecole secondaire : 24
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D’ELEVES PAR SECTION	EN 42
NOMBRE D’ENSEIGNANTS	16 (y compris le Directeur) Ecole maternelle : 5* Ecole primaire : 13* Ecole secondaire : 13* NB. *La plupart des professeurs enseignent dans les trois niveaux. Au total, cependant, il y a 16 enseignants + le Directeur dans les fonctions d’enseignement.
NOMBRE D’ELEVES SWALS	37
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : Néerlandais, français, portugais, espagnol, hongrois, allemand, italien, polonais, grec, suédois, lituanien
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-5)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 5
OUVERTURE DE L’ECOLE	Septembre 2002
CONVENTION D’AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 16 août 2007 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 1/09/2014 au 31/08/2017
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Sans objet
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D’AGREMENT	La Convention d’agrément devra être renouvelée dans le courant de 2016 suite à l’approbation d’un nouveau

	rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	3-7.10.2016
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</p> <p>Le CES a le statut d'école publique et fonctionne en collaboration avec deux écoles Irlandaises : Saint Seachnall's National School (école primaire publique) et le Dunshaughlin Community College (école secondaire publique).</p> <p>Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le Ministère de l'Education et des Sciences. Ce ministère édicte des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.</p>	

ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Programme ITER
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	114 Ecole maternelle : 0 Ecole primaire : 0 Ecole secondaire : 114
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN EN : 114
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	32 Ecole maternelle : 0 Ecole primaire : 0 Ecole secondaire : 32
NOMBRE D'ELEVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	–
CYCLES AGREEES	Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 0 En primaire : 0 En secondaire : S1-S7
OUVERTURE DE LA SECTION ANGLOPHONE EUROPEENNE	Septembre 2009
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Secondaire années 1-5)	Signée le : 24 mai 2011 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 04/09/2012 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	La Convention d'agrément et la Convention devront être renouvelées en 2018.
DATE DU DERNIER AUDIT	23-27 mars 2015

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).

L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études quel que soit le type d'élèves.

L'enseignement européen à l'Ecole internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.

La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.

ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	132 élèves : Commission européenne : 20 élèves Parlement européen : 33 élèves Cour de justice de l'Union européenne : 17 élèves Cour des comptes : 2 élèves Médiateur européen : 33 élèves EEAS: 1 élève UE LISA : 25 élèves CEPOL : 1 élève.
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	993 Ecole maternelle : 90 Ecole primaire : 363 Ecole secondaire : 540
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN, DE, FR EN :306 DE : 296 FR : 391
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	79 Ecole maternelle : 4 Ecole primaire : 15 Ecole secondaire : 60
NOMBRE D'ELEVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : /
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 16 novembre 2009 Dernier renouvellement : 15/05/2015 Période couverte : 01/09/2014 au 31/08/2017
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le 21 mai 2013
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Renouvellement de la Convention d'agrément et de la Convention additionnelle le 15/05/2015.
DATE DU DERNIER AUDIT	29 septembre 2014 – 03 octobre 2014

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.

Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.

Un nouveau bâtiment, regroupant tous les cycles, a été construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. L'ouverture de la nouvelle école s'est faite le 1er septembre 2015.

L'Ecole de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Ecoles européennes, est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales.

SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	ENISA (European Network and Information Security Agency – Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	230 Ecole maternelle : 30 Ecole primaire : 107 Ecole secondaire : 93
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EL, EN EL : 187 EN : 43
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	35 Ecole maternelle : 4 Ecole primaire : 9 Ecole secondaire : 22
NOMBRE D'ELEVES SWALS	Cycle Primaire Swals L I : 5 Cycle Secondaire Swals L I : /
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : Français, Lituanien, Latvian, Italian, Portugais
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire et Secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2005
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel et Primaire)	Signée le : 15 octobre 2008 Dernier renouvellement : 26/05/2016 Période couverte : 1/09/2016 au 31/08/2018
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Secondaire années 1-5)	Signée le : 03/09/2012 Dernier renouvellement : 26/05/2016 Période couverte : 1/09/2016 au 31/08/2018
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 14/05/2014 Dernier renouvellement : 26/05/2016 Période couverte : 1/09/2016 au 31/08/2018
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Les trois cycles ont été renouvelés pour une période de 2 ans, c'est-à-dire, jusqu'au 31 août 2018.
DATE DU DERNIER AUDIT	4-8/5/2015
CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE	L'Etablissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en

2005.

Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du Ministère grec de l'éducation nationale et des affaires religieuses.

EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	ECHA (European Chemicals Agency – Agence européenne des produits chimiques) : 151 élèves Autres catégorie I : 20 élèves
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	275 Ecole maternelle : 27 Ecole primaire : 104 Ecole secondaire : 144
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN – FR – FI EN : 98 FR : 94 FI : 83
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	59 Ecole maternelle : 4 Ecole primaire : 22 Ecole secondaire : 43
NOMBRE D'ELEVES SWALS	63
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	SWALS L I : RO, CS, LT, PL, SV, EL, PT, LV, IT, DE, BG, ET, ES, SK, NL, (ONL: MT, GA)
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)	Signée le : 20/01/2009 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 01/09/2014 – 31/08/2017
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 26/05/2011 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 01/09/2014 au 31/08/2017
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	L'Ecole est couverte par des Conventions valables jusqu'en août 2017. Les Conventions seront à renouveler dans le courant de l'année 2016.
DATE DU DERNIER AUDIT	25-29/11/2013

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

Le 1er janvier 2008, une proposition de loi élaborée par le Ministère de l'éducation fut votée afin de permettre la création de l'Etablissement d'enseignement européen à Helsinki et d'organiser l'enseignement sur la base des programmes des Ecoles européennes en ce qui concerne aussi bien la structure de l'enseignement que le programme d'études. Un amendement au texte de Loi a ensuite été adopté afin de permettre la scolarisation d'élèves de catégorie II à partir de l'année scolaire 2009-2010.

L'EEEH est une école publique administrée par l'Etat finlandais qui conclut annuellement un contrat de prestation avec le Conseil national de l'Education.

Le programme des cours de l'EEEH a été approuvé par la Direction générale de l'enseignement de Finlande en juillet 2008.

EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Europol, Eurojust, EPO, ESA/ESTEC, Commission européenne
POPULATION SCOLAIRE TOTALE	890 Ecole maternelle : 204 Ecole primaire : 464 Ecole secondaire : 222
SECTIONS LINGUISTIQUES	Maternel : NE, EN, ES, FR, DE Primaire : EN (P1-P5), NE (P1-P5), ES (P1-P5), FR (P1-P4), DE (P1) Secondaire : EN (S1-S4), FR (S1-S3), NE (S1-S3)
NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	NL :200 EN : 447 ES :46 FR : 140 DE :57
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	73 Ecole maternelle : 12 (+ 12 assistants) Ecole primaire : 25 (+ 4 assistants) Ecole secondaire : 36
NOMBRE DE SWALS	Total SWALS: 315 Nombre de SWALS avec langues maternelles enseignées : 185 Nombre de SWALS sans langues maternelles enseignées : 130
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX SWALS	Maternel : IT, FI, GR Primaire : IT (P1-P5), FI (P1,P2), DE (P1-P5), FR (P5), GR (P1, P2) Secondaire : DE, IT, ES
CYCLES AGREES	Maternel, primaire et secondaire S1 – S5
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 4
OUVERTURE DE L'ECOLE	août 2012. L'Ecole a ouvert le cycle secondaire à partir de septembre 2014 (S1 – S3) et à partir de septembre 2015 le niveau S4 a été ouvert.
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (maternelle, primaire)	Signée le : 11 janvier 2013 Dernier renouvellement : 14/05/2016 Période couverte : 01/09/2016 – 31/08/2019 Une Convention a été également signée pour le cycle secondaire (S1 à S5) le 15 mai 2015. Période couverte : 01/09/2016– 31/08/2017

CONVENTION ADDITIONNELLE (6e-7e secondaire et Baccalauréat européen)	/
ETAPE ACTUELLE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT	Le cycle des Maternelles et Primaires est couvert jusqu'en août 2019. Les secondaires, S1 à S5, sont couverts jusqu'en août 2017.
DATE DU DERNIER AUDIT	16-20/11/2015 (renouvellement des Maternelles et Primaires).
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</p> <p>L'Europese School Den Haag jouira du même statut juridique que les autres écoles nationales néerlandaises proposant une scolarité internationale et recevra, comme toutes les écoles publiques des Pays-Bas, une subvention récurrente du Ministère de l'éducation nationale. Outre cette enveloppe régulière, l'école percevra une subvention complémentaire pour l'enseignement international, à l'instar de toutes les écoles néerlandaises subventionnées par l'Etat proposant une scolarité internationale. Le Ministère néerlandais de l'éducation nationale exercera sa tutelle juridique sur les aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la réglementation néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire au(x) Directeur(s) exécutif(s) de la Rijnlands Lyceum Foundation – qui déléguera à son tour, conformément au droit néerlandais, la plupart de ses propres responsabilités au Directeur mais supervisera l'école du point de vue de ses finances, de ses obligations juridiques et de la qualité de l'enseignement. Le Conseil d'administration agira également en tant qu'employeur officiel de tout le personnel. Le Directeur sera chargé de la bonne organisation de l'Ecole et de sa gestion quotidienne. L'Ecole relèvera de la supervision de l'Inspectorat néerlandais de l'éducation. Le Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire le(s) Directeur(s) exécutif(s) de la Rijnlands Lyceum Foundation – sera responsable en dernier ressort.</p>	

EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL)

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Banque centrale européenne EIOPA
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	1411 Ecole maternelle : 75 Ecole primaire : 582 Ecole secondaire : 754
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN – DE EN : 456 DE : 955
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	111 Ecole maternelle : 8 Ecole primaire : 35 Ecole secondaire : 68
NOMBRE D'ELEVES SWALS	11
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	ES
CYCLES AGREEES	Maternelle, Primaire et Secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	02 Septembre 2012
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)	Signée à Bruxelles le 08/05/2013 Dernier renouvellement : 04/09/2015 Période couverte : 01/09/2015 – 31/08/2018
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée à Bruxelles le 04/09/2015 Dernier renouvellement : 04/09/2015 Période couverte : 01/09/2015 – 31/08/2018
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	L'Ecole est sous conventions jusqu'au 31/08/2018. Ces Conventions seront renouvelées dans le courant de 2017.
DATE DU DERNIER AUDIT	02-06/03/2015

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

Selon la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'ensemble du système scolaire allemand est placé sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit d'établissement des écoles privées et dispose qu'en tant qu'écoles se substituant aux écoles publiques, les écoles privées sont soumises à l'obtention d'un agrément délivré par l'État et sont régies par les lois locales.

Par voie du Journal officiel¹, le statut des Écoles européennes a été intégré dans le droit allemand à compter d'octobre 2004. En Allemagne, les Écoles européennes bénéficient donc d'un traitement égal à celui des écoles relevant du droit public.

¹ Journal officiel 1996 Section II Page 2559.

ECOLE EUROPEENNE DE TALLINN

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	<p>Commission européenne : 1 élève</p> <p>Parlement européen : 1 élève</p> <p>Agence européenne des systèmes d'information de l'Union européenne (European Agency for the operational management of large-scale IT systems in the area of freedom, security and justice – UE-LISA): 15 élèves</p>
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	<p>189</p> <p>En maternelle : 35</p> <p>En primaire : 108</p> <p>En secondaire : 46</p>
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	<p>EN (N1-S5)</p> <p>EN : 189</p>
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	<p>70</p> <p>Ecole maternelle : 13</p> <p>Ecole primaire : 33</p> <p>Ecole secondaire : 24</p>
NOMBRE D'ELEVES SWALS	39
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : espagnol, italien, estonien, finlandais, français, allemand
CYCLES AGREEES	Maternelle, primaire et secondaire (S1- S5)
CLASSES OUVERTES	<p>En maternelle : 2</p> <p>En primaire : 5</p> <p>En secondaire : 5</p>
OUVERTURE DE L'ECOLE	L'école a ouvert officiellement le 26 août 2013 (M1-S3)
<p>-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)</p> <p>-CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</p>	<p>Convention signée le 11/02/2014</p> <p>Période couverte : 01.09.2013-31.08.2016</p> <p>/</p>
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	<p>L'école est sous convention jusqu'au 31/08/2016.</p> <p>Le dossier de conformité pour le cycle secondaire, S6-S7, a été approuvé par le Conseil supérieur les 1-3/12/2015. Un audit aura lieu en 2017.</p>

DATE DU DERNIER AUDIT	07-11/03/2016
CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE	
<p>L'Ecole européenne de Tallinn a été établie en tant qu'école privée puisque, en vertu de la législation estonienne actuelle, c'est la seule manière de pouvoir imposer un minerval. L'école est la propriété de la Fondation d'Etat Innove, qui est une organisation sans but lucratif. La fondation Innove est entre autres responsable de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans le domaine de l'enseignement général. La loi estonienne sur l'éducation (§ 16 de la Loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire supérieur) permet la mise en œuvre complète des programmes des Ecoles européennes.</p>	

ECOLE EUROPEENNE DE COPENHAGUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EEA (European Environmental Agency – Agence européenne de l’environnement), EPIO (European Parliament Information Office – Bureau d’information du Parlement européen), Représentation de l’Union européenne au Danemark (European Representation Office(ERO) in Denmark)
NOMBRE TOTAL D’ELEVES	201 Ecole maternelle : 51 Ecole primaire : 150 Ecole secondaire : 0
SECTIONS LINGUISTIQUES	Danois et anglais. La troisième section linguistique devrait ouvrir en août 2018. La langue n’a pas encore été choisie et dépendra du nombre d’élèves.
NOMBRE D’ELEVES PAR SECTION	DA : 102 EN : 99
NOMBRE D’ENSEIGNANTS	En maternelle : 2 En primaire : 11 En secondaire: /
NOMBRE D’ELEVES SWALS	1
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Inconnues à ce stade
CYCLES AGREES	L’Ecole prévoit d’ouvrir S6 en août 2024 et d’organiser sa première session de Baccalauréat européen en 2025-2026. Les Maternelles et Primaires sont agréés (Convention signée le 10.09.2015)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 1 En primaire : 3 En secondaire : /
OUVERTURE DE L’ECOLE	Septembre 2014
-CONVENTION D’AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 10.09.2015 Période couverte : 01/09/2015 au 31/08/2018 /
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D’AGREMENT	L’Ecole est couverte pour ses cycles maternel et primaire jusqu’en août 2018. Le cycle secondaire ne sera pas ouvert avant 2019.
DATE DU DERNIER AUDIT	23-27/02/2015.

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

La nouvelle Ecole européenne de Copenhague fera partie du Sankt Annæ Gymnasium qui regroupe plusieurs établissements : une école primaire, une manécanterie et un lycée (Gymnasium en danois). Le nouveau Campus de Sankt Annæ (y compris l'ESC) sera dirigé par un Directeur du campus et un « Conseil de campus ».

Le Directeur de l'Ecole européenne de Copenhague sera responsable, en collaboration avec le Directeur du Campus de Sankt Annæ (à qui incombera la responsabilité d'ensemble), du fonctionnement de l'Ecole européenne de Copenhague et le Conseil de l'Ecole européenne de Copenhague sera représenté au Conseil de campus. Grâce à ce lien étroit entre l'Ecole européenne de Copenhague et les autres établissements du Sankt Annæ Gymnasium, l'Ecole européenne de Copenhague bénéficiera de l'expérience et du réseau du Sankt Annæ Gymnasium. Ce dernier est très renommé en tant que cadre musical unique en son genre et réputé pour ses très bons résultats académiques et son profil international, avec des écoles partenaires dans le monde entier.

SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	UNLB (Base de soutien logistique des Nations Unizq)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	421 Ecole maternelle : 49 Ecole primaire : 166 Ecole secondaire : 206
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	IT - EN IT : 358 EN : 63
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	49 En maternelle : 4 En primaire : 16 En secondaire (S1-S2-S3): 11 ; (S4-S5-S6-S7) : 29
NOMBRE D'ELEVES SWALS	4 (N1-N2/ P1-P5/S1-S3). 10 (S4-S5-S6-S7)
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	/
CYCLES AGREEES	/
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2014
-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	/
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	La Convention d'agrément doit être signée. Le rapport d'audit du cycle secondaire S6-S7 n'a pas encore été envoyé par les inspecteurs.
DATE DU DERNIER AUDIT	23-27 mars 2015 22-26/02/2016

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

Les écoles sélectionnées pour l'enseignement européen sont deux écoles d'Etat : L'« Istituto Comprensivo Centro », pour les classes allant de maternelle à S3 (autorisé par décret ministériel N° 143 du 1/03/2013) et le « Liceo Scientifico Fermi-Monticelli » pour les classes de S4 à S7. Un décret gouvernemental doit être signé au Ministère de l'Education pour la mise sur pied d'un cycle secondaire conforme au modèle européen. Le siège de l'école européenne pour le cycle allant du cycle maternel au cycle secondaire moyen est l'école « Salvemini », qui fait partie de l'« Istituto Comprensivo Centro ». Pour les classes de la 4e à la 7e année du Secondaire, le siège de la Via Nicola Brandi au Liceo Scientifico « Fermi-Monticelli » de Brindisi est disponible.

Le cycle secondaire complet existera probablement à partir de septembre 2017.

EUROPA SCHOOL UK

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EFDA-JET, Commission européenne, Agence européenne du médicament, Agence spatiale européenne, etc.
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	476 Ecole maternelle : 172 Ecole primaire : 290 Ecole secondaire : 14
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION	DE EN FR DE:14 EN :448 FR :14
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	27 En maternelle : 11 En primaire : 15 En secondaire : / SEN Coordinateur : 1 (de manière non régulière)
NOMBRE D'ELEVES SWALS	N/A
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	N/A
CYCLES AGREEES	Maternelle et Primaires
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : /
OUVERTURE DE L'ECOLE	1er Septembre 2012
-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaires) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le 26/01/2015 Période couverte : 01.09.2014 au 31.08.2017 /
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Le dossier de conformité pour le cycle secondaire (S1-S7) a été approuvé par le Conseil supérieur (15-17 avril 2015). Un audit est à organiser au printemps 2017
DATE DU DERNIER AUDIT	16-20 juin 2014

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

La « Europa School UK » a ouvert ses portes, en tant qu'école européenne agréée (école libre subventionnée par l'Etat), sur le site de l'Ecole européenne de Culham qui, elle, fermera ses portes le 31 août 2017.

En septembre 2017, les trois cycles complets de la Europa School UK (Maternelle, Primaire et Secondaire) seront fonctionnels.

La ESUK n'aura pas le droit de facturer un minerval : son financement proviendra du gouvernement britannique à travers le Ministère de l'éducation et dépendra du nombre d'élèves.

ECOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	L'EIDD est une école publique internationale
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	101 Ecole maternelle : 0 Ecole primaire : 44 Ecole secondaire : 57
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN FR EN : P1-P5 ; S1; ACCUEN ² FR : P1, S1FR1 – S1FR2; VPFR, ACCUFR EN : 35 FR : 66
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	23 En maternelle : / En primaire :6 En secondaire :17
NOMBRE D'ELEVES SWALS	/
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Allemand, Français, Luxembourgeois, Anglais
CYCLES AGREEES	/
CLASSES OUVERTES	En maternelle:/ En primaire :P1EN/P2EN/P3EN/P4EN/P5EN-P1FR En secondaire :S1FR1/S1FR2/S1EN/ACCU/VPEN ACCUFR/VPFR
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2016
-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaires) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Le dossier de conformité pour le cycle primaire et secondaire (S1-S5) a été approuvé par le Conseil Supérieur pendant sa réunion à Copenhague (12-14 avril 2016). Réf. : 2016-01-D-23-en-2 /
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Un audit des Primaires et Secondaires aura lieu du 17-21 octobre, 2016.
DATE DU DERNIER AUDIT	1er Audit : du 17 au 21 octobre 2016

² ACCUEN : Classe d'accueil (classe d'intégration pour primo arrivants) en EN.

S1FR1 et S1FR2 : Secondaire FR1 et Secondaire FR2 (c.à.d 2 classes francophones en S1)

VPFR : Voie préparatoire en FR (qui prépare soit une entrée en S1 ou alors une orientation vers la formation professionnelle)

ACCUFR : Classe d'accueil (classe d'intégration pour primo arrivants) en FR

CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

Avec la mise en place d'une école publique internationale dans le sud du pays, l'Éducation nationale répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. L'État doit en effet proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Des offres de formations internationales existent déjà dans les lycées publics du pôle Centre, mais ce n'est pas encore le cas dans le pôle Sud. Or, le développement structurel de l'économie du sud du pays et l'implantation de l'Université du Luxembourg à Belval engendrent une demande accrue pour la scolarisation d'enfants dans des classes internationales. Une offre scolaire de qualité est un élément important dans la décision d'une entreprise, d'un investisseur étranger ou d'experts scientifiques pour s'installer ou non au Luxembourg.

La nouvelle École internationale de Differdange (EIDD) s'adressera aussi bien aux enfants ou jeunes issus de l'immigration, qu'à tout autre élève désireux d'évoluer dans un contexte international. Elle ciblera prioritairement les jeunes de Differdange et de la région du sud du pays. Au-delà des efforts pour intégrer les élèves étrangers qui resteront au pays, l'offre de la nouvelle école internationale sera adaptée aux besoins des jeunes résidant temporairement au Grand-Duché et appelés à continuer leur parcours dans un autre pays.

ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES-CAPITALE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Comité économique et social, Comité des régions
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	26 En maternelle : 7 En primaire : 19 En secondaire : 0
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ELEVES PAR SECTION	EN EN : 26
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	10
NOMBRE D'ELEVES SWALS	4
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Danois - français
CYCLES AGREES	/
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 1 et 2 En primaire : 1, 2, 3, 4, 5
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2016
-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaires) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	/
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Dossier de conformité en maternelle, primaire et secondaire dans 3 sections linguistiques sera présenté au Conseil supérieur de décembre 2016 pour approbation.
DATE DU DERNIER AUDIT	/
CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE	
l'école européenne de Bruxelles-Argenteuil est un partenariat entre l'école belge, le Lycée Molière et l'école scandinave de Bruxelles, l'école Reine Astrid. Le comité de direction est constitué par les directeurs des deux écoles et un directeur de l'école européenne	